

CLASSEMENT SANS SUITE
D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Dossier déposé incomplet le 13 Septembre 2022
Par : Madame Virginie NICOLAY Demeurant à : 5 rue du Coquelicot 68260 KINGERSHEIM Pour : Edification d'une clôture Sur un terrain sis à : 122 rue de l'Héliotrope Cadastré : 76 0122

référence dossier
N° DP 068 376 22 J 0179

Destinations : Habitation

Madame,

Vous avez déposé le 13/09/2022 à la mairie de WITTENHEIM une demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Par lettre notifiée le 28/09/2022 je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

DP01. Fournir un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]

DP02. Fournir un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]

DP03. Fournir un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R.431-10b) du code de l'urbanisme]

DP05. Fournir une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme]

DP07. Fournir une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

DP08. Fournir une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de WITTENHEIM en date du **28/12/2022**, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de **rejet**.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Fait à WITTENHEIM

Le 02 JAN. 2023

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

